

Présent arrondissement de Périgueux  
Indigne officier de l'état civil et il y est délégué  
Rédacteur des Comparants et les témoins ont  
De Clère ne Chastais Signe de Clères  
interpellés après lecture faite

*[Signature]*

14  
Dix-huit octobre mil huit cent vingt sept.  
acte de naissance de Jean Rajot enfant du sex masculin  
né le vingt neuf octobre mil huit cent vingt sept à neuf heures  
du soir, au chef lieu de la Commune de Cray Messac,  
de Sieaire Rajot Cultivateur agé de trente ans, habitant à  
Cray Messac, Et de Françoise Lau du,  
sur la dé Claration faite par le dit Sieaire Rajot  
qui après ante l'enfant, Et qui a dit être le père  
Stempri sana de Etienne Peyrouni, Cultivateur agé de  
vingt six ans, Et de Pierre Leymonie agé de trente deux ans  
Cultivateur, tous habitant du bourg de Cray Messac  
Constatae suivant la loi par Nous Maire de la Commune  
de Cray Messac Et Pissot, Canton de Vergt, arrondissement  
de Périgueux, de département de La dordogne, officier  
de l'état civil Joursigné.  
Le Comparant, Et les témoins, ont de Clères ne savoir  
figurer de Clère par nous interpellés après que lecture  
du présent acte leur en a été faite. Duparc.

*[Signature]*

998  
Du deux novembre mil huit cent vingt huit.  
a été de naissance de Anne Maraud, enfant du sex féminin  
né au jour d'hui à onze heures du matin au lieu des Chuchebous  
Commune de Cray Messac de Jean Maraud. Et de Marie  
Donadio, habitant à Cray Messac,  
sur la dé Claration faite par le dit Jean Maraud, agé de trente  
sept ans, domicilié à Cray Messac,  
Luyresana de pierre Peyrouni agé de quarante ans Cultivateur  
Et de Pierre Leymonie agé de trente deux ans, Cultivateur  
tous habitant du lieu Et Commune de Cray Messac,  
Constatae suivant la loi par Nous Maire de la Commune de  
Cray Messac Joursigné Canton de Vergt, arrondissement de  
Périgueux de département de département de La dordogne  
officier de l'état civil Joursigné,  
Le Comparant Et les témoins ont de Clères ne savoir figurer de  
Clère interpellés après lecture faite. Duparc

10  
Du sept novembre mil huit cent vingt sept  
acte de Mariage de Monsieur Jean Baptiste  
Bouquier agé de dix huit ans, sans profession  
habitant à Chalagnac fils mineur de feu sieur  
Jacques Louis Bouquier et de feu Dame Elisabeth  
Chinour, Procédant du consentement de Marie  
Chastelaine Chinour sa grand mère agée de soixante  
neuf ans habitant au lieu du Chatelet Commune  
de Cray Messac ici présente et contentant d'une part  
Et de Madame Rose Elisabeth Dartous fille  
mineure de Monsieur Dominique Dartous  
de Versailles et de Dame Marthe Georgette Hôil  
de Maypat Présents. Et du consentement d'après  
lesquels elle Procède. les actes préliminaires  
tant extraits du registre des publications de la  
Commune de Chalagnac Constatae que les  
publications de Mariage Bouquier avec les sus  
nommés ont eu lieu conformément à la loi

levier. Les vingt huit du mois d'octobre dernier  
et le quatre du mois de novembre et qu'il n'a  
été formé aucune opposition à ce mariage.

L'acte de naissance du futur du sieur du moulin  
de novembre l'année mil huit cent neuf  
l'acte de naissance de la future du vingt un janvier  
mil huit cent huit.

L'acte de décès de sieur Jacques Louis Prugière père du  
futur de dix sept avril mil huit cent vingt un  
l'acte de décès de sieur Elisabeth Chiboust mère du  
futur de quinze sept en ord mil huit cent dix

De tous les quels actes en forme légale de M<sup>onsieur</sup>  
Goussier du Chapitre des du Cud civil au titre du  
mariage et de son droit et d'avis respectifs de son  
époux nous avons donné lecture au terme de  
la loi.

Par acte, sieur Jean Baptiste Prugière  
et demoiselle Rose Elisabeth Darteuse ont déclaré  
l'un après l'autre se prendre pour mari et  
pour femme sur qui nous Maires et officier  
de l'état civil de la Commune de Crayssac  
et Pissot Canton de Virg<sup>et</sup> arrondissement de  
Perigueux département de la Dordogne avons  
proposé au nom de la loi que M<sup>onsieur</sup>  
Jean Baptiste Prugière et demoiselle Rose  
Elisabeth Darteuse sont unis en mariage à  
la mairie en présence de Messieurs Jean  
Dubac age de quarante cinq ans propriétaire  
habitant au tripou et Auguste Duparc fils age  
de treize ans habitant à la garenne les  
deux de la Commune de Crayssac et Victorin  
Aubert age de vingt cinq ans cousin du futur  
et Alexis Aubert age de quarante cinq ans  
aussi cousin du futur tous deux de la Commune de  
Chalagnac.

Et de l'une qui nous avons dressé  
le présent acte que nous avons  
signé avec messieurs

Auguste Duparc fils Jean Dubac Victorin Aubert  
Alexis Aubert, Dominique Darteuse, et les  
deux futurs ainsi que dame Chappois sa grand mère.

*(Signature: Duparc)*  
*(Signature: Prugière)* Je chaste  
*(Signature: Verneuil)*  
Verneuil rue de l'église Pr<sup>o</sup> Elisabeth Darteuse

Alexis Aubert Victorin Aubert *(Signature)*

*(Signature: Duparc)*

17  
Du douze novembre mil huit cent vingt sept à midi.  
acte de naissance de Jean Landu, l'entant sexe masculin  
né hier à neuf heures du matin au lieu de Baroff, Commune de  
Crayssac et Pissot de Jean Landu, Et de Marie Supreau,  
habitants du dit lieu de Baroff. Commune de Crayssac.

Sur la déclaration faite par le dit Jean Landu, age de quarante trois ans  
laboureur, père qui a présenté l'enfant  
Et en présence de Nicolas Montfuma age de cinquante ans,  
de Jean Lafou age de soixante six ans, tous laboureurs et  
habitants du même lieu.

Constata suivant la loi par nous Maire de la  
Commune de Crayssac et Pissot Canton de Virg<sup>et</sup>  
arrondissement de Perigueux département de la Dordogne  
officier de l'état civil soussigné,  
le comparant, Et les deux témoins, out de Claires ne  
s'avoir signer, de ce faire interpellés après lecture faite.

*(Signature: Duparc)*